



## Les Médiévales de Ripaille

10 et 11 mai 2025

Château de Ripaille, Thonon-les-Bains 74200

---

### 1. Contexte et objectifs de l'événement

Le Château de Ripaille, situé sur les rives du Léman à Thonon-les-Bains, est un site historique, construit en 1434 par le duc de Savoie Amédée VIII. D'abord résidence des ducs de Savoie, il devient au XVII<sup>e</sup> siècle un monastère chartreux avant de connaître de nombreuses transformations à la Belle époque.

Aujourd'hui, Ripaille est reconnu non seulement pour son patrimoine architectural mais aussi pour son cadre naturel unique, en étant inscrit au titre des Monuments Historiques.

Cette première édition « des médiévales » au Château de Ripaille, a pour objectif de faire revivre l'époque médiévale à travers une reconstitution historique vivante, enrichissante et ludique. Cet événement plonge les visiteurs dans l'atmosphère de l'époque grâce à des spectacles, des animations, des démonstrations d'armes... Mais surtout grâce à la présence d'artisans passionnés qui souhaitent partager leurs savoir-faire.

Les visiteurs, petits et grands, ont ainsi l'occasion de découvrir les métiers d'autrefois, d'admirer des objets d'artisanat et pourquoi pas d'assister à des démonstrations de techniques oubliées. Cette véritable immersion dans le quotidien du Moyen Âge, permet de valoriser un patrimoine matériel et immatériel.

Dans ce cadre, nous lançons un appel à candidature, l'objectif étant de rassembler des professionnels spécialisés dans les métiers d'autrefois. Les artisans sont invités à exposer, vendre leurs créations et à proposer des démonstrations en direct de leurs techniques de travail, afin de faire découvrir au public l'importance de ces savoir-faire qui ont façonné notre histoire.



## 2. Conditions de participation

### Critères d'Éligibilité :

Nous recherchons des artisans répondant aux critères suivants :

- Pratique d'un métier artisanal traditionnel en lien avec l'époque médiévale.
- Capacité à proposer des démonstrations en direct de leur savoir-faire.
- Engagement à respecter la thématique historique (costumes, techniques, matériaux).

Produits ciblés :

- Objets artisanaux inspirés ou issus de savoir-faire médiévaux.
- Matériaux utilisés correspondants aux pratiques historiques (métal, cuir, laine, bois, etc.).
- L'artisanat moderne non lié à la période médiévale ne sera pas pris en compte.

### Tarifification :

Les artisans devront s'acquitter de la somme de **25 euros** pour un mètre, et nous préciser le métrage souhaité.

Les professionnels offrant des démonstrations de leurs savoir-faire durant l'entièreté de l'évènement pourront bénéficier d'une réduction à hauteur de 20%.

### Durée de la Participation :

Les artisans doivent être présents durant toute la durée de l'évènement. Les horaires d'ouverture au public sont de 10h00 à 18h00.



### 3. Modalités de candidature

Les professionnels intéressés doivent soumettre une proposition comprenant les éléments suivants :

- Une brève présentation de leur activité
- Une description des produits qui seront exposés lors de l'événement (portfolio apprécié)

Date limite de candidature : **23 mars 2025**

Les candidatures doivent être accompagnées d'un chèque à l'ordre de la « Fondation Ripaille » à envoyer par voie postale à l'adresse suivante : Château de Ripaille, 83 avenue de Ripaille 74200, Thonon-les-Bains. Les chèques seront encaissés une fois la participation à l'événement validée. Dans le cas contraire, le chèque sera restitué ou détruit.

### 4. Sélection des artisans

Un comité de sélection examinera les propositions sur la base des critères suivants :

- Recevabilité historique
- Capacité à contribuer à l'animation du site et à interagir avec le public.

Les artisans retenus seront contactés à partir du 1er avril 2025.

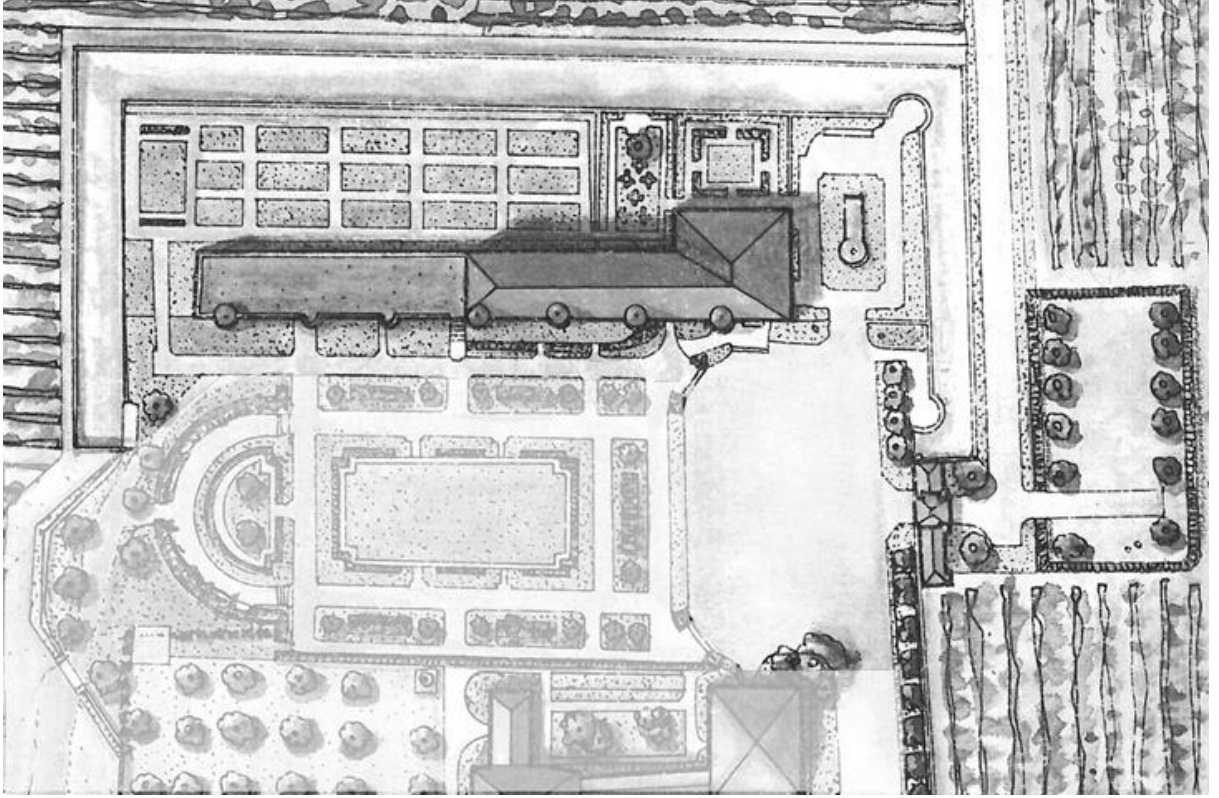
---

#### Informations :

Pour toute question ou demande d'information, veuillez contacter les personnes en charge du projet :  
ROIG Angela & BRAILLY CHANE HIME Aurore  
Téléphone : +33 4 50 26 64 44  
Email : [secretariat.fondation@ripaille.fr](mailto:secretariat.fondation@ripaille.fr)

Nous avons hâte de recevoir vos propositions et de célébrer ensemble l'histoire et les métiers du Moyen Âge au cœur du Château de Ripaille !

Plan du site





## **REGLEMENT INTERIEUR**

### 1. ORGANISATION GENERALE

Les « Médiévales de Ripaille » sont organisées par la Fondation Ripaille  
Fondation privée reconnue d'utilité publique.

83 av. de Ripaille 74200 Thonon-les-Bains

Tel : 04.50.26.64.44

### 2. HORAIRES, JOURS ET LIEU DE LA MANIFESTATION

Dates : 10 et 11 mai 2025

Lieu : Château de Ripaille

Ouverture du marché au public : Samedi et dimanche de 10h00  
à 18h00

### 3. INSCRIPTION DES MARCHANDS

La participation aux Médiévales de Ripaille n'est effective qu'après validation du dossier d'inscription par le comité de sélection, versement par le marchand du paiement et acceptation par ce dernier du présent règlement.

L'inscription implique la présence des marchands sur le week-end complet (samedi ET dimanche).

Toute inscription est ferme et définitive. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour tout désistement.

### 4. INSTALLATION et DEMONTAGE

L'installation du stand peut se faire le vendredi 9 mai 2025 de 13h00 jusqu'à 18h30 et le samedi 10 mai 2025 de 08h30 à 10h00. Le démontage sera effectué le dimanche 10 mai 2025 à l'issue de la fermeture du marché soit à partir de 18h00.

Afin de faciliter votre accueil merci de bien vouloir indiquer le jour et l'heure d'installation.

L'accueil des marchands est assuré par les membres de l'équipe de la Fondation Ripaille. Dès votre arrivée sur le lieu du marché et avant toute



installation, merci de prendre contact avec eux afin qu'ils puissent enregistrer votre présence et vous indiquer votre emplacement. Il ne sera procédé à aucun changement d'emplacement.

Les stands non occupés à 11h00, le premier jour de la manifestation pourront être redistribués, sans remboursement à l'exposant absent.

La nuit, un gardien mandaté par la Fondation Ripaille sera présent sur site, afin de veiller dans la mesure du possible à l'ensemble du domaine, et tout particulièrement au marché d'artisans.

## 5. TARIFS

Le prix du stand est fixé à 25€ du mètre linéaire pour le week-end.

## 6. ENGAGEMENT DES EXPOSANTS

Les exposants s'engagent à :

- Respecter les horaires de déchargement et de chargement, ne pas gêner les autres intervenants
- Respecter l'étendue de son emplacement réservé
- Être présent durant les deux jours sur un stand à caractère médiéval tel que défini dans la demande de participation
- Être vêtu d'un costume d'inspiration médiévale au cours de cette manifestation
- Il est demandé aux exposants de respecter les règles de bienséance, de politesse, vis-à-vis du personnel, des autres exposants et des visiteurs. L'exposant est soumis au règlement intérieur visiteurs (consultable sur notre site internet).
- Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur relative à l'affichage et à l'étiquetage des prix conformément à l'Arrêté Ministériel du 3/12/87.
- Nous conseillons vivement aux marchands de prévoir une machine à carte bleue.

- L'exposant autorise, à titre gracieux, l'organisateur à réaliser des photographies sur ses produits présentés et à les utiliser librement sur tous les supports de communication de la Fondation.

## 7. STANDS

Les stands doivent respecter au maximum l'esprit médiéval de la manifestation.

Toutes parties métalliques plastiques, électriques doivent être au maximum camouflées. L'organisation se réserve le droit de ne pas accepter l'installation d'un exposant, sans remboursement, si elle estime que le stand n'est pas en accord avec la charte de qualité demandée.

En cas d'intempéries, il n'est pas prévu de repli à l'intérieur du château. L'exposant doit prendre ses dispositions dans la perspective de cette éventualité, afin que la poursuite de la manifestation se fasse sans encombre. La Fondation Ripaille décline toute responsabilité en cas de détérioration des objets exposés, du matériel et des stocks.

## 8. PRODUITS MIS A LA VENTE

Les articles proposés par les exposants doivent être en rapport avec le Moyen-Age.

## 9. RESTAURATION

Le petit-déjeuner sera offert aux marchands le samedi et dimanche matin, de 8h30 à 10h à la buvette.

## 10. PROPRETE ET HYGIENE DU MARCHE

Les exposants s'engagent à restituer la parcelle de terrain qu'ils vont occuper au cours de la manifestation, dans le même état qu'à leur arrivée. Les détritrus, cartons ou autres déchets devront être jetés dans les endroits réservés spécifiquement à cet effet.

## 11. PENALITES

Le non-respect des engagements des exposants peut entraîner des pénalités suivant la gravité de l'infraction :

- exclusion du marché au cours de la manifestation sans remboursement
- exclusion définitive des futurs marchés de la Fondation Ripaille

## 12. ASSURANCE

Les exposants doivent contracter une assurance qui couvre leur responsabilité civile pour les dommages corporels ou matériels causés à quiconque : par lui-même, par les personnes qui le remplacent ou l'assistent, par son personnel ou par le matériel, véhicules ou marchandises.

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de vols, de détériorations ou de pertes ainsi qu'en cas d'intempéries ou de catastrophes et des conséquences qui en suivraient.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable de la qualité des produits exposés ou vendus.

Madame, Monsieur ..... déclare avoir pris connaissance du présent règlement, et s'engage à en respecter les termes.

Fait à ..... le .....

Signature de l'exposant :



**BULLETIN D'INSCRIPTION À NOUS FAIRE PARVENIR AVANT LE 23 MARS 2025 ACCOMPAGNÉ DE  
L'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET DU REGLEMENT SIGNE**

Par courrier : **Fondation Ripaille – Château de Ripaille – 83 av. de Ripaille – 74200 THONON**  
ou par e-mail : [secretariat.fondation@ripaille.fr](mailto:secretariat.fondation@ripaille.fr)

NOM DU CONTACT ET DE L'ENTREPRISE :

---

SIRET :

---

ADRESSE :

---

E-MAIL ET TELEPHONE :

---

OBJETS EXPOSÉS :

---

**Stand** (prix au mètre) pour les 2 journées : **25 € TTC le mètre** (Merci de préciser si vous venez avec vos propres tables. La Fondation peut mettre à disposition tables, chaises, grilles selon les dimensions du stand souhaité.) Le forfait sera à multiplier suivant la longueur souhaitée.

- Je souhaite proposer une démonstration de mon savoir-faire et ainsi profiter de la remise de 20% de mon stand
- Je viens avec mon propre stand d'une longueur de \_\_\_\_\_

Je souhaite bénéficier de \_\_\_\_\_ tables, \_\_\_\_\_ chaises, \_\_\_\_\_ grilles

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales.

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

*Ci-joint : le règlement de \_\_\_\_\_ € pour l'emplacement pour une longueur de \_\_\_\_\_ mètre(s)*